

Photovoltaïque : pérennisons la croissance prometteuse de 2023 !

Avec plus de 426 MWc installés en Wallonie en 2023, le secteur photovoltaïque wallon a connu une importante croissance, d'après les chiffres d'Energie Commune publiés ce jour. Toutefois, cette croissance spectaculaire est essentiellement conjoncturelle (liée à la fin du compteur qui tourne à l'envers) et risque dès lors d'être insuffisante pour atteindre les objectifs gouvernementaux. À Bruxelles la croissance est, quant à elle, en baisse avec 11 MWc installés en 2023. Le secteur résidentiel ayant principalement contribué à l'essor du photovoltaïque en 2023, il est maintenant essentiel que les installations de plus grandes tailles puissent aussi être promues. Pour ce faire, un cadre d'investissement stable doit être adopté et contenir des mesures incitatives, comme précisé par les recommandations de la Commission européenne en date du 23 février dernier au sujet du PNEC belge.

Selon les chiffres d'Energie Commune, 426 MWc de panneaux photovoltaïques ont été installés en Wallonie en 2023, ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2022 (qui comptabilisait 245 MWc). Des données qui pourraient cependant ne pas être entièrement complètes et auxquelles de nouveaux MWc pourraient donc encore être ajoutés ; le laps de temps entre le raccordement de l'installation au réseau et la transmission de l'information au service de comptabilisation pouvant être de plusieurs mois.

Cette bonne nouvelle ne doit toutefois pas cacher deux réalités moins réjouissantes. D'abord cette croissance est essentiellement conjoncturelle: le segment résidentiel représente 82% de la puissance additionnelle installée, probablement poussé à profiter du compteur qui tourne à l'envers avant la fin du régime.

Ensuite, même avec une bonne installation en 2023, la Wallonie n'a pas encore rattrapé son retard au regard des objectifs fixés dans le cadre du PACE 2030. Pour les atteindre, il faudrait une installation annuelle de l'ordre de 500 MWc en moyenne... Il est donc nécessaire de pérenniser cette croissance, afin qu'elle devienne structurelle.

Pour y parvenir, il faut d'une part continuer à stimuler le segment résidentiel (en renforçant par exemple les réseaux afin de diminuer les décrochages, en proposant une tarification avantageuse des activités de partage ou en garantissant les normes d'intégration) et d'autre part diversifier le secteur en lui donnant de réelles perspectives de déploiement pour toutes les gammes de puissance.

Par ailleurs, le cadre législatif n'encourage pas l'octroi de permis d'installations hors toiture. La circulaire encadrant le déploiement de projets photovoltaïques au sol doit être adaptée afin d'encadrer ces installations pour faciliter l'atteinte des objectifs régionaux. Enfin et surtout, le cadre de soutien doit être ajusté pour accompagner la croissance du secteur (soutien à la hauteur des ambitions via une enveloppe CV suffisante).

Cette année électorale nous offre la possibilité de prendre des mesures concrètes exigées par la Commission européenne pour confirmer la dynamique de croissance constatée sur le terrain.

CONTACT PRESSE :

Marion Bouchat : Conseillère en énergie : 0488/30.31.63 – mbouchat@edora.be

Geraldine Nethercott : Chargée de communication : 02/511.88.08 – gnethercott@edora.be

A PROPOS D'EDORA : EDORA est la fédération des acteurs et entreprises actifs dans les énergies renouvelables et les produits et services facilitant la transition énergétique. EDORA vise à atteindre un système énergétique 100% renouvelable. Dans le but de répondre aux enjeux climatiques et dans une approche de développement durable, EDORA plaide pour un développement des énergies renouvelables accéléré, équilibré, intégré et de qualité. EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité socio-économique. En savoir plus : www.edora.org